

# REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

## Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 31 octobre 2019

### **Membres présents :**

Mesdames BLONDEAU Fabienne, BISTON Jocelyne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, SCALABRINO Maryline, JEANNIN Maryse.  
Messieurs KALLAL Ahmed, Louis SIEVERT, Frédéric TOUBIN, Stéphane CERF, VILLAME Fabrice, BOUVERET Xavier,.

**Membres excusés :** Alban FAIVRE.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie Jeanne LECHINE

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h00.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 OCTOBRE 2019**

Accord à l'unanimité.

### **2 – BOIS :ETAT D'ASSIETTE 2020**

Mr Nicolas a présenté l'état d'assiette 2020, lequel s'élèverait à 60% d'une année normale soit :

- parcelle 12 : 600 m<sup>3</sup> seront commercialisés en pré-vente ;
- parcelle 14 : 500 m<sup>3</sup> seront commercialisés en pré-vente (priorité sanitaire)
- parcelle 28 : 500 m<sup>3</sup> en contrat d'approvisionnement (scierie Descourvières- priorité sanitaire)

Une estimation de prix sera donnée après la vente du 13 novembre 2019.

L'O.N.F prévoit aussi pour cette automne 500 m<sup>3</sup> de chablis et autant pour début 2020 dû à la sécheresse.

Accord du conseil à l'unanimité

Une vente aux particuliers de bois de chauffage se fera par plis cachetés à retourner pour le 15 novembre.

### **3 – SALLE DES FETES : CREATION D'UN FORFAIT MENAGE**

Le ménage de la salle des fêtes est maintenant effectué par une personne employée par la commune après chaque manifestation et réservation.

C'est pourquoi une contribution de 40 euros sera demandée après chaque utilisation de la salle du moment qu'il y a un repas ou une collation pour toutes les associations et pour les "cafés" après les obsèques.

En ce qui concerne les salles associatives, une contribution de 20 euros sera demandée.

Accord du Conseil municipal.

### **4 – ORANGE: CONVENTION POUR LES RESEAUX- RUE CHARLES DE GAULLE**

Une convention doit être signée entre la commune et Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication rue Charles de Gaulle.

Cette convention est acceptée à l'unanimité.

## **5 – TAXE D'AMENAGEMENT**

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas changer le taux de la taxe d'aménagement fixé à 2 %.

## **6 - SIEGES POUR LA CCA 800 EN MARS 2020**

Après arrêté de la sous préfecture du 03 OCTOBRE 2019, la répartition des sièges au niveau du conseil de la CCA est modifiée en 2020. Le nombre de sièges sera de 24, à partir du prochain mandat.

Le nombre de représentants pour les Usiers sera défini comme suit :

Goux les Usiers 3sièges  
Bians les Usiers 2sièges  
Sombacour 2 sièges

ce qui représente un total de 7 sièges. Alors qu'à l'heure actuelle le Val d'Usiers a 9 représentants.

## **7 – BUDGET ANNEXE EAU: DECISION MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir régulariser le budget eau 2019, 1 modification doit être apportée

article 673 titres annulés sur exercice antérieur	+ 50 €
article 618 divers	- 50 €

une seconde modification doit être apportée au niveau des investissements afin de pouvoir effectuer tous les paiements

article 2313 construction	- 15 000 €
article 2156 matériel d'exploitation	+15 000 €

Décision validée à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Suite à l'audit fait par l'ADAT concernant la sauvegarde des données, un devis de 24.50 € par mois HT a été présenté, ce qui implique

une sauvegarde de toutes les données, régulièrement sur un serveur dépendant de l'ADAT donc hors de la commune.  
Ce devis a été accepté.

2 – Au niveau de cimetière, 6 caveaux se sont détériorés. La société Précasse qui les avait posés est venue faire les réparations gratuitement.

### 3 – SMCOM et PREVAL

Suite à la démission de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, le nouveau président du SMCOM est Mr Christian RATTE et celui de Préval est Mr Claude GINDRE.

4 – Dans le cadre de l'extension de la carrière, il avait été convenu que la société des carrières de l'Est s'engagerait à améliorer 2 chemins ruraux (chemin près du bas, chemin sous le bas des creux). Une lettre de confirmation de ces travaux a été reçue et les travaux seront effectués en 2020.

### 5 – Demande de subvention de l'ADMR :

Comme tous les ans, l'ADMR a fait parvenir sa demande de subvention pour l'année 2019. Pour cette année, la subvention sera refusée étant donné le manque de coopération de son personnel avec la commune lorsqu'il y a eu les travaux de l'agence postale de Sombacour.

### 6 – Chantier loisirs jeunes

Un protocole d'engagement a été signé entre la commune et les Francas concernant des chantiers que peuvent effectuer les ados pour le compte de la commune. Ces chantiers se déroulent durant les vacances scolaires. En échange, la commune participe financièrement à une contrepartie loisirs.

Pour les vacances de la Toussaint, l'abri bus près de la poste a été repeint et la végétation près du bâtiment périscolaire a été taillée.

### 7 – PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Un document concernant l'élaboration du PLUi (Porter a connaissance de l'Etat) concernant les dispositions législatives et réglementaires à respecter a été reçu en mairie. Ce document sera étudié par le nouveau conseil et remplacera la carte communale.

8 – L'AG des communes forestières aura lieu le samedi 16 novembre aux Premiers Sapins.

9 – Information reçue par le syndicat concernant la Trésorerie de Levier. La fermeture est prévue avec transfert sur Pontarlier.

10 – Assurance de la commune. 2 devis avaient été demandés auprès de la SMACL et GROUPAMA. Après étude, la SMACL reste l'assureur de la commune.

11 - Agence postale: à la demande du directeur de la Poste, une inauguration sera prévue, suite à la subvention perçue de 20 000 €.

12 - Distribution des colis : 14 décembre 2019.

13 - Pour le CCAS acquisition du terrain de l'indivision Nicod " au Béchamp". Ce terrain intégrera l'ASA. Il servira pour partie en dépôt de bois.

14 - Une subvention d'un montant de 19 363.10 euros a été versée à la commune pour les travaux réalisés sur l'éclairage public (travaux pour réduire la consommation électrique) par le SMIX pays du Haut Doubs (contrat Sonergia).

15 – Une proposition pour nommer le groupe scolaire a été étudiée, pour un nom d'un ancien maire de Sombacour. Le Conseil n'est pas favorable du fait que ce groupe scolaire est une école intercommunale financée à 50 % par 11 communes et non communale.

La séance est levée à 22h00.